RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

20260102 MAPA Prestations de diagnostic sanitaire, mécanique et de sécurité du patrimoine arboré pour le GHT Hainaut Cambrésis

Date et heure limites de réception des offres : 04/12/2026 à 16:00

Hôpitaux Hainaut-Cambrésis
Centre Hospitalier de Valenciennes - Etablissement support
AVENUE DESANDROUIN
59322 VALENCIENNES

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	20260102 MAPA Prestations de diagnostic sanitaire, mécanique et de sécurité du patrimoine arboré pour le GHT Hainaut Cambrésis
	Mode de passation	MAPA
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 5
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 7
3 - Conditions relatives au contrat 7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 9
5.1 - Documents à produire 9
5.2 - Visites sur site 11
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
6.1 - Transmission électronique 11
6.2 - Transmission sous support papier 13
7 - Examen des candidatures et des offres 13
7.1 - Sélection des candidatures 13
7.2 - Attribution des accords-cadres 14
7.3 - Suite à donner à la consultation 15
8 - Renseignements complémentaires 16
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 16
8.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
20260102 MAPA Prestations de diagnostic sanitaire, mécanique et de sécurité du patrimoine arboré pour le GHT Hainaut Cambrésis

Le marché a pour finalité de permettre au pouvoir adjudicateur de disposer d'un état des lieux fiable et actualisé de son patrimoine arboré afin de garantir la sécurité des personnes, des biens et des infrastructures, tout en assurant la préservation des arbres présentant un intérêt paysager, patrimonial ou écologique.
Les prestations comprennent notamment :
- La réalisation de diagnostics visuels des arbres,
- La réalisation de diagnostics approfondis lorsque l'état d'un arbre le justifie,
- Les investigations instrumentées (résistographie, tomographie ou toute autre méthode équivalente reconnue par la profession),
- L'évaluation du niveau de risque présenté par les arbres expertisés,
- L'élaboration de préconisations de gestion, de surveillance et de mise en sécurité,
- La cartographie et la géolocalisation des arbres,
- Le suivi de l'évolution des arbres diagnostiqués,
- La participation aux réunions techniques organisées par le pouvoir adjudicateur.

Lieu(x) d'exécution :
Centres Hospitaliers participant à l'accord-cadre

Le Centre hospitalier de Valenciennes, établissement support des Hôpitaux Hainaut Cambrésis, agit en tant que pouvoir adjudicateur.

Cette consultation est lancée par un groupement d'acheteurs constitué sous la forme suivante : groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

Acheteurs partenaires :
- CH de Valenciennes
- CH du Pays d'Avesnes

Acheteur référent : Hôpitaux Hainaut-Cambrésis Centre Hospitalier de Valenciennes - Etablissement support

L'acheteur référent aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Diagnostic du patrimoine arboré pour le Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes
02	Diagnostic du patrimoine arboré pour le Centre Hospitalier de Valenciennes

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
77231400-2	Services d'inventaire forestier

Lot(s)	Code principal	Description
01	77231400-2	Services d'inventaire forestier
02	77231400-2	Services d'inventaire forestier

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
01/02	1	RESISTOGRAPHE	Prestation d'investigation complémentaire à l'unité, distincte du diagnostic approfondi. L'ensemble des prestations décrites au CCTP relatives à la réalisation d'une investigation au résistographe, comprenant la préparation de l'intervention, la réalisation des mesures sur les points de contrôle définis par l'expert, l'analyse et l'interprétation des courbes et relevés obtenus, la conclusion sur l'état mécanique de l'arbre, l'intégration des résultats au rapport d'expertise, la mise à jour de la fiche individuelle, les préconisations de gestion associées, ainsi que tous les moyens humains, matériels, déplacements et sujétions nécessaires à la parfaite réalisation de la prestation.
01/02	2	TOMOGRAPHIE	Prestation d'investigation complémentaire à l'unité, distincte du diagnostic approfondi. L'ensemble des prestations décrites au CCTP relatives à la réalisation d'une analyse par tomographie, comprenant le balisage de la zone d'intervention, la mise en œuvre du dispositif de mesure, la réalisation des relevés, l'analyse et l'interprétation des résultats (y compris le couplage éventuel avec un résistogramme), l'évaluation de l'état interne du bois, la définition des préconisations de gestion, ainsi que la rédaction du rapport de synthèse avec restitution des résultats et fiches de mesures. Le prix comprend également tous les moyens humains, matériels, déplacements et sujétions nécessaires à la parfaite réalisation de la prestation.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Considération sociale restreint la concurrence, ou rend difficile l'exécution du marché (techniquement ou économiquement) :

Le présent marché porte sur des prestations intellectuelles hautement spécialisées de diagnostic sanitaire, mécanique et de sécurité du patrimoine arboré. Les missions requièrent l'intervention de professionnels qualifiés disposant de compétences techniques spécifiques en arboriculture, en évaluation des risques et en expertise phytosanitaire, ainsi que d'une expérience avérée dans ce domaine.

Les prestations ne comportent pas de tâches susceptibles d'être confiées à des publics éloignés de l'emploi dans le cadre d'une démarche d'insertion, sans porter atteinte aux exigences de qualification, de sécurité et de qualité attendues. En conséquence, l'introduction d'une condition d'exécution à caractère social ne présente pas de lien suffisant avec l'objet du marché au sens de l'article L. 2112-2-1 du Code de la commande publique.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (plans de masse)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) contenant le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Cadre de réponse

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat	Non
DC 1 LETTRE DE CANDIDATURE - DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS	Non
DC 2 DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Certification par méthode VTA ou équivalent	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le Détails Estimatifs Quantitatifs complétés	Non
Le mémoire technique comprenant : - Une note méthodologique précisant l'organisation des interventions et la méthode de diagnostic utilisée (VTA ou méthode équivalente) ; - La présentation des moyens humains affectés au marché, avec les qualifications et expériences des intervenants ; - La présentation des moyens matériels et outils utilisés ; - Un modèle de fiche individuelle de diagnostic ; - Un exemple de rapport d'expertise ; - Les engagements environnementaux proposés.	Non
Le cadre de réponse complété	Non

<u>Pièces complémentaires à fournir en vue de l'attribution du marché (le cas échéant) :</u>
- Attestation fiscale datant de moins de six mois ;
- Attestation sociale datant de moins de six mois ;
- Attestation d'assurance en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à une autorisation de travail en France en application de l'article D.

8254-2 du code du travail ou attestation indiquant que le candidat n'en emploie pas datant de moins de 6 mois.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Pour le CHV : Monsieur Leclercq Olivier – Encadrant Espaces Vert : leclercq-o@ch-valenciennes.fr

Pour le CH du Pays-d 'Avesnes : Monsieur Caniot Emmanuel, responsable technique : 03 27 56 56 17 / emmanuel.caniot@ch-avesnes.fr

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Centre Hospitalier de Valenciennes

AVENUE DESANDROUIN
59322 VALENCIENNES

Les candidats doivent s'assurer du bon acheminement des copies de sauvegarde.

Il appartient aux candidats qui s’adressent à un transporteur de prendre toute disposition pour respecter les délais, horaires et lieu de dépôt des copies de sauvegarde. À charge pour les candidats de vérifier les obligations

contractuelles d'acheminement des copies de sauvegarde auxquelles le transporteur est tenu.

Aucune copie de sauvegarde ne sera acceptée par un autre service que celui de la cellule des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur se dégage de toute responsabilité en cas de dépôt des copies de sauvegarde en dehors des créneaux horaires spécifiés dans le présent règlement de la consultation et/ou dans un autre service que celui de la cellule des marchés publics.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'utilisation de fichiers au format compressé (zip) est fortement déconseillée, afin d'éviter tout risque d'inexploitabilité susceptible d'entraîner le rejet de l'offre.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par le pouvoir adjudicateur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères **LOT 1 Diagnostic du patrimoine arboré pour le Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes**	**Pondération (points)**
1. PRIX : Formule de notation : Note = (Prix de l'offre la moins disante/Prix de l'offre analysée) x 40 **Le montant pris en compte est le montant total par application des prix unitaires (BPU) aux quantités estimatives (DQE)**	***40***
2. VALEUR TECHNIQUE, appréciée sur la base du mémoire technique fourni par le candidat :	***40***
2.1. Qualité de la méthodologie de réalisation des diagnostics suivant le cadre de réponse - organisation des visites (planification, modalité, suivi des diagnostics) (5 points), - analyse sanitaire et mécanique (6 points), - évaluation du risque (niveau d'urgence) (4 points)	***15***
2.2. Qualité des livrables sur la mise en avant de l'analyse et préconisation suivant le cadre de réponse et l'exemple de fiche individuel	***10***
2.3. Délai d'exécution exprimé en jours calendaires : - diagnostic courant (5 points), - diagnostic approfondis (2 points), - diagnostic en urgence (3 points)	***10***
2.4. Délai du rapport d'expertise exprimé en jours calendaires	***5***
3. PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	***20***
3.1. Méthodes limitant l'impact environnemental des interventions - déplacements optimisés (5 points), - limitation des nuisances (bruit, respect de l'environnement et de la biodiversité) (10 points), - utilisation raisonnée des équipements (nacelle et diagnostique) (5 points)	***20***
TOTAL	***100***

Critères **LOT 2 Diagnostic du patrimoine arboré pour le Centre Hospitalier de Valenciennes**	**Pondération (points)**

1. PRIX : Formule de notation : Note = (Prix de l'offre la moins disante/Prix de l'offre analysée) x 40 **Le montant pris en compte est le montant total par application des prix unitaires (BPU) aux quantités estimatives (DQE)**	***40***
2. VALEUR TECHNIQUE, appréciée sur la base du mémoire technique fourni par le candidat :	***40***
2.1. Qualité de la méthodologie de réalisation des diagnostics suivant le cadre de réponse - organisation des visites (planification, modalité, suivi des diagnostic) (5 points), - analyse sanitaire et mécanique (6 points), - évaluation du risque (niveau d'urgence) (4 points),	***15***
2.2. Qualité des livrables sur la mise en avant de l'analyse et préconisation suivant le cadre de réponse et l'exemple de fiche individuel	***10***
2.3. Délai d'exécution exprimé en jours calendaires : - diagnostic courant (5 points), - diagnostic approfondis (2 points), - diagnostic en urgence (3 points)	***10***
2.4. Délai du rapport d'expertise exprimé en jours calendaires	***5***
3. PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	***20***
3.1. Méthodes limitant l'impact environnemental des interventions - déplacements optimisés (5 points), - limitation des nuisances (bruit, respect de l'environnement et de la biodiversité) (10 points), - utilisation raisonnée des équipements (nacelle et diagnostique) (5 points)	***20***
TOTAL	***100***

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.
Les sous-critères sont notés sur 100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix unitaires prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le détail quantitatif estimatif (DQE) est un document non contractuel, ne servant uniquement qu'à l'analyse des offres. Celui-ci ne fera donc pas partie des pièces du marché. Les quantités qui y sont renseignées – au stade de la mise en concurrence – sont prévisionnelles et données à titre purement indicatif.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer les accords-cadres sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les formes et les conditions de celles-ci seront les mêmes pour l'ensemble des candidats ils en seront informés par tout moyen (courrier, mail, fax).
L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif de Lille peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Nancy
Préfecture de Meurthe et Moselle
1, rue du préfet Claude Erignac
54000 NANCY
Téléphone : 03 83 34 25 65
Courriel : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr